

Espace Culturel du Château des Rochers

de 8h00 à 8h00 le lendemain matin sauf impératif de nettoyage lors de deux locations consécutives

SALLE PRINCIPALE - Repas : 400 à 500 personnes maximum - Spectacle : 670 personnes maximum»

		La semaine			Le week-end et Férié			Option cuisine pour 1 jour
		1 jour	1 jour supplémentaire	accès la veille 2h	1 jour	1 jour supplémentaire	accès la veille 2h	
Nogentais et associations Nogentaises	Entrées gratuites	700 €	525 €	38 €	1 392 €	622 €	59 €	
	Entrées payantes	928 €	700 €		1 857 €	786 €		
Habitants du territoire de l'ACSO et associations extérieures (Loi 1901)	Entrées gratuites	948 €	694 €	63 €	1 907 €	810 €	102 €	
	Entrées payantes	1 318 €	1 087 €		2 601 €	1 156 €		
Particuliers extérieurs à la commune et extérieurs à l'ACSO	Entrées gratuites	1 576 €	788 €	108 €	3 152 €	1 576 €	170 €	
	Entrées payantes	1 891 €	788 €		3 782 €	2 049 €		
Entreprises privées (comités d'entreprise, et sociétés événementielles) et hors département	Entrées gratuites	2 364 €	1 182 €	154 €	3 152 €	1 576 €	232 €	
	Entrées payantes	3 626 €	1 813 €		3 940 €	1 931 €		
Dépôt de garantie dommage divers : 600 € / dépôt de garantie entretien ou tri déchets non effectué : 300 €								

233 €
(Accès au deux
cuisines)
et
60 € par journée
supplémentaire

Les tarifs des techniciens «son et éclairage» (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 35 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure** (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) : pour les **nogentais 20 €/heure/agent technique** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés) - pour les **associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent** présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés).

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 30 jours avant l'occupation de la salle.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.